

05 déc 2025 -16:00

Étude de faisabilité de l'horaire intégré : vers un modèle d'exploitation ferroviaire long-terme

Disposer d'une vision sur le long terme est essentiel dans le secteur ferroviaire, caractérisé par une temporalité longue, pour toute évolution majeure. Le SPF Mobilité et Transports publie aujourd'hui le résumé (executive summary) de son étude de faisabilité pour un horaire intégré. Il s'agit de la première étude de ce type pour le réseau ferroviaire belge.

C'est à la demande du Ministre fédéral de la Mobilité dans son exposé d'orientation politique de mars 2025 que l'étude, lancée en 2023, a été finalisée. Celle-ci servira ainsi de cadre de référence pour les décisions d'investissement et pour l'élaboration des futurs plans de transport.

Première étude du genre en Belgique

Cette étude est la première du genre en Belgique. C'est la première fois qu'un horaire complet à long terme est élaboré pour l'ensemble du réseau, en tenant compte à la fois du transport de marchandises et du transport (y compris international) de voyageurs.

La nouveauté réside dans le fait qu'elle permet d'établir un horaire à long terme (2050+) pour le rail, à partir duquel il est possible de déterminer, entre autres, les investissements nécessaires. Elle peut ainsi déboucher sur un objectif à long terme pour l'horaire, associé à des étapes intermédiaires réalistes.

Cette étude constitue le premier jalon important d'une réflexion globale sur l'offre de train souhaitée jusqu'à l'horizon 2050. Elle vise à apporter une réponse tant aux attentes des stakeholders du monde ferroviaire, de la SNCB et d'Infrabel qu'à celles des partenaires économiques et sociaux ainsi que des acteurs régionaux, qui demandent depuis des années une vision pour le rail en Belgique. Depuis 2020, l'objectif politique est de poursuivre le développement du rail en tenant compte de la demande et du potentiel. L'accord de gouvernement mentionne une augmentation de 30 % du nombre de voyageurs et un doublement du volume de marchandises transportées par rail.

Pas la fin du débat, mais un point de départ

Cette étude n'a cependant pas pour but de clore le débat. Au contraire, elle vise à contribuer à la mise en place d'un cadre et d'une démarche commune à tout le secteur, sous la houlette de l'autorité publique, pour la planification des évolutions du réseau ferroviaire. En effet, il est plus que jamais essentiel d'identifier les investissements prioritaires et de rendre possible une meilleure utilisation du réseau là où le potentiel de trafic est élevé, tout en répondant aux objectifs en matière climatique et de transfert modal.

En termes de planification long-terme au niveau national, la présente étude constitue la première de ce genre en Belgique. Dès lors, de nombreuses autres études et analyses pourront en découler. De manière générale, le modèle développé dans l'étude menée servira de cadre de référence. Ce même cadre pourra être nourri, grâce à des évaluations critiques, d'alternatives. Afin d'évaluer le besoin d'intégrer ces dernières, partiellement ou complètement, à la référence en vue l'optimiser, ces mêmes alternatives doivent pouvoir lui être comparées. Le fait que la présente étude constitue une première en Belgique implique un déclenchement potentiel de nombreuses autres études en cohérence avec cette première «

brique » de la planification long-terme au niveau national. De manière générale, le modèle doit servir de référence qui – grâce à des évaluations critiques – peut être nourri d'alternatives pouvant être comparées à la référence pour évaluer le besoin d'y intégrer ces alternatives partiellement ou complètement afin de l'optimiser.

Monsieur Jean-Luc Crucke, Ministre fédéral de la Mobilité : *"Toutes les réformes visant à améliorer le rail et à augmenter le report modal vers le train dans une perspective de décarbonation de la mobilité doivent nécessairement s'appuyer sur des études objectives et des données objectivées. Partant, cette étude constitue un élément fondamental, tant pour fonder une vision à long terme que pour la mettre concrètement en œuvre, sur la base d'étapes réalistes. Nous travaillons pleinement en ce sens avec mon administration et les entités et stakeholders concernés."*

Retrouvez l'intégralité du texte sur notre site web.

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be